



Avocats Sans Frontières lance un appel public à candidatures pour :

La désignation d'un Commissaire aux comptes pour un mandat de 2020 à 2022

Référence de l'avis de marché : BXL-COM-2020

Date de lancement de l'appel public : 15 mai 2020

Date de clôture de la réception des offres : 05 juin 2020 à 17heures (heure de Bruxelles)

Date du comité d'ouverture et d'analyse des offres : 09 juin à 14heures (heure de Bruxelles)

Sources de publication de l'avis de marché :

www.asf.be

www.acodev.be

www.monasbl.be

<https://www.coordinationsud.org/>

Page facebook d'ASF

<https://reliefweb.int/>

Descriptif synthétique de l'organisation

Avocats Sans Frontières est une ASBL de droit belge fondée en 1992 et active dans le secteur de la Coopération au développement.

L'organisation a son siège en Belgique et des bureaux permanents en Tunisie, au Maroc, en République Démocratique du Congo, en République Centrafricaine en Ouganda en Indonésie et au Tchad.

L'organisation mène aussi des projets via des partenaires de mise en œuvre au Burundi.

En 2019, son total bilantaire s'élevait au 31 décembre à 3.780.799 EUR et son patrimoine à 381.014 EUR.

En 2019, ses revenus étaient de 4.800.767 EUR de subsides de projets et de 176 369 EUR de dons et cotisations.

Plus de détail sur le rapport financier 2019 de l'organisation se trouvent en annexe de l'avis.

Ce que l'ASBL recherche aujourd'hui:

Avocats Sans Frontières recherche un nouveau Commissaire aux comptes pour la période 2020-2022 avec désignation à l'assemblée générale du 25 juin 2020.

Les tâches confiées au Commissaire aux comptes sont celles prévues par la loi pour les grandes ASBL.

En plus de la vérification des comptes de l'ASBL, il sera demandé au Commissaire de vérifier et certifier les rapports financiers annuels réalisés dans le cadre du programme 2017-2021 financé par la DGD;

Le profil recherché est le suivant:

- Etre membre de l'Institut des Réviseurs d'entreprises (IRE);
- Avoir une connaissance spécifique de la législation des ASBL
- Avoir une vision sur les enjeux et l'évolution du secteur non marchand en général et de la Coopération au Développement en particulier;
- Avoir une connaissance spécifique des financements de la Coopération au Développement belge et des exigences d'audits de ses programmes quinquennaux ;
- Avoir un Savoir-Faire dans la vérification de subsides de bailleurs internationaux ; Un Savoir-Faire vérifiable pour la vérification des subsides de l'Union européenne et du département d'état américain (nomes d'audit GAGAS) est un réel atout ;
- Avoir un intérêt marqué pour l'Interculturel et les projets de coopération aux Développement;
- Etre disposé à effectuer une mission annuelle de contrôle et de renforcement des équipes ASF dans un des pays d'intervention de l'organisation.

En vue de trouver son Commissaire aux comptes et pour répondre aux conditions des marchés publics, ASF lance cet appel à candidatures.

Il est demandé à tout soumissionnaire intéressé d'envoyer à l'adresse email consultances@asf.be (avec copie à l'adresse pvandeneynde@asf.be) les éléments listés ci-dessous au plus tard pour la date d'expiration de l'avis :

- Le CV de la personne en interne au cabinet qui signera les comptes et son numéro d'inscription à l'IRE
- Une Offre financière indicative qui mentionne le nombre de jours hommes par an et leur coût unitaire pour la mission de certification des comptes incluant la mission d'une semaine à l'étranger mais excluant la certification des rapports financiers de la DGD.
- Les éventuelles éléments de preuve qui permettront à ASF de vérifier les savoir-faire mentionnés dans le profil recherché

Tout soumissionnaire doit aussi exprimer dans son offre la possibilité ou non que les missions d'audit à Bruxelles et à l'étranger puissent avoir lieu avant le 31 mars de chaque année.

Annexe à l'avis de marché

Revenus et structure de financement

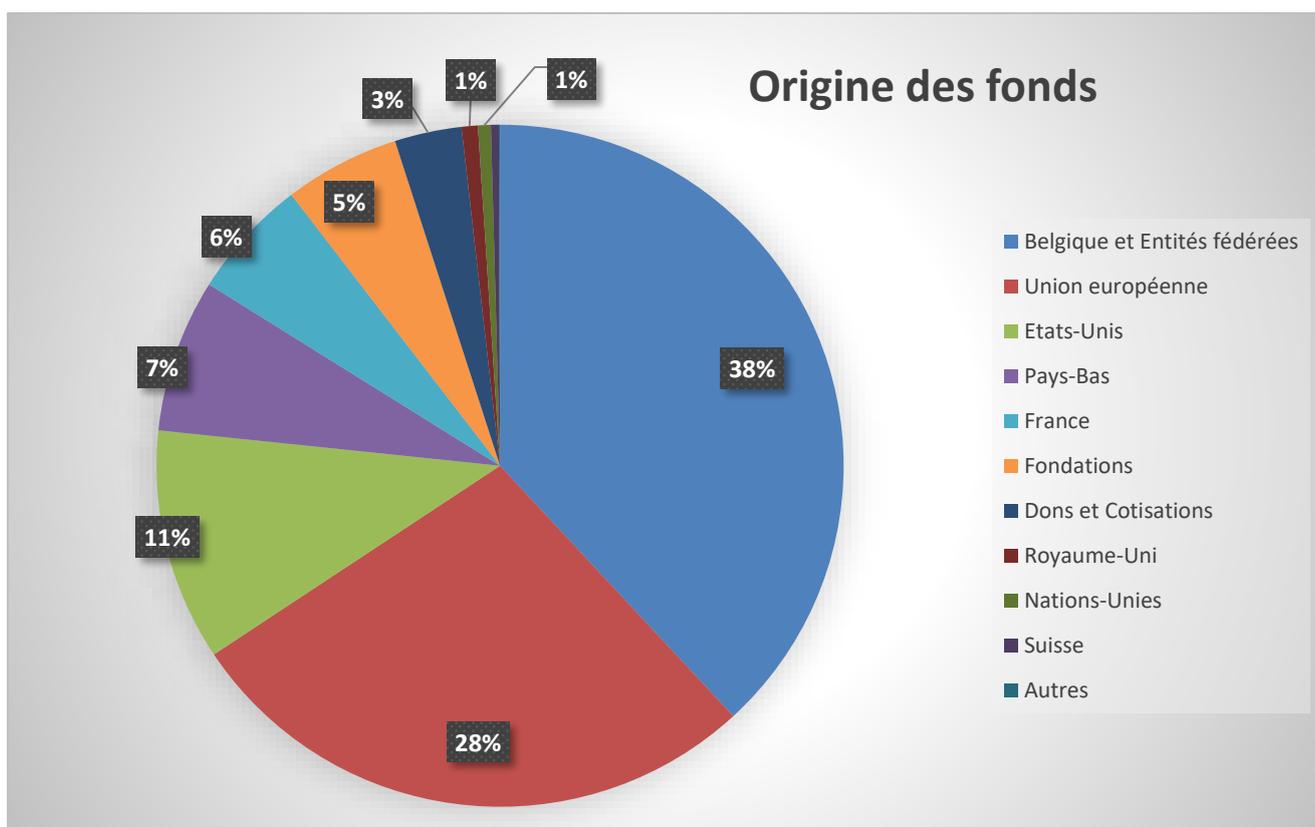
Les revenus de l'organisation se sont élevés à € 4.980.147 en 2019, ce qui représente une augmentation de 7,5 % par rapport à 2018 où ils s'élevaient à € 4.633.760. Cette augmentation concerne principalement les subsides de projets qui ont augmenté dans la majorité des pays d'intervention de l'organisation.

La structure de financement ne varie pas par rapport à l'année passée : ASF bénéficie toujours majoritairement de fonds publics à hauteur de 92% de ses revenus, et minoritairement de fonds privés : 5% de dons et cotisations et 3% de subsides de fondations privées.

Origine des fonds

L'origine des fonds en 2019 est comparable à la situation de 2018, avec comme bailleurs principaux la Belgique (SPF Affaires étrangères et Coopération au Développement et ambassades) et ses entités fédérées (Wallonie-Bruxelles International) pour €1.898.614, l'Union européenne pour €1.371.559.

Le solde des revenus provient des coopérations étatiques (principalement, Etats-Unis, Pays-Bas, France, Royaume-Uni, Suisse), des Nations Unies, de la fondation Open Society et des dons et cotisations.



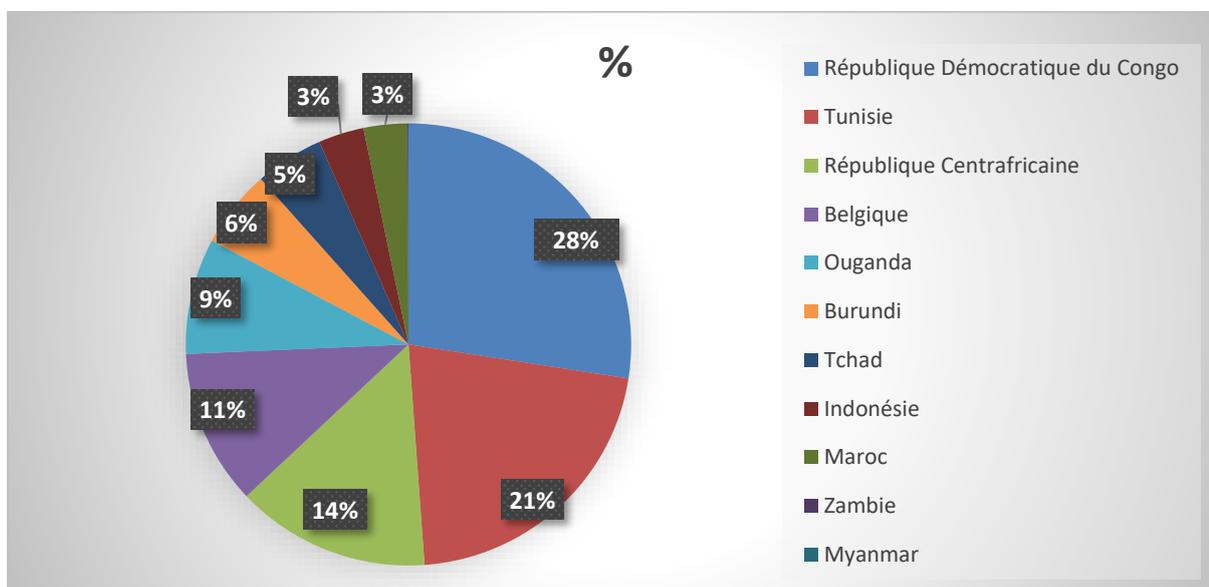
Répartition géographique des dépenses

Comme les cinq dernières années, la République démocratique du Congo est le pays d'intervention d'ASF le plus important en termes de volume financier de projets (€ 1.395.367). Il représente à lui seul 28% des dépenses de l'organisation.

La Belgique représente 11% des dépenses de l'organisation (€ 576.708). Ce montant permet d'assurer le fonctionnement des services centraux (direction, finances, ressources humaines, communication). Ce pourcentage est stable d'année en année.

Les montants de dépenses dans les autres pays sont :

- Tunisie : 1.086.354 €
- République Centrafricaine : 717.141 €
- Ouganda : 430.018 €
- Burundi : 289.028 €
- Tchad : 252.866 €
- Indonésie : 168.040 €
- Maroc : 161.627 €
- Zambie : 3.340 €



ASF et ses partenaires

D'année en année, ASF consolide ses partenariats existants et en crée de nouveaux avec des organisations locales ou internationales dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets.

En 2019, ASF a collaboré avec 46 organisations partenaires (32 en 2018) et ces derniers ont mis en œuvre 26 % du budget de l'organisation (25% en 2018).

Taux de mise en œuvre du budget

ASF a mis en oeuvre 88 % du budget présenté à l'Assemblée Générale pour l'année 2019.

Ce taux de mise en deçà du budget s'explique par des difficultés opérationnelles rencontrées en République centrafricaine et des modifications de son programme d'activités en Indonésie.

Compte de résultat (en EUR)

| COMPTE DE RESULTAT | | 2019 | 2018 | 2017 |
|------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| I. Ventes et prestations | 70/74 | 4.980.147 | 4.633.760 | 3.926.582 |
| A. Chiffre d'affaires (et subsides projets) | 70 | 4.800.767 | 4.468.698 | 3.755.295 |
| B. Cotisations, dons, legs et autres | 73-74 | 179.380 | 165.063 | 171.287 |
| B1. Cotisations | 731 | 3.790 | 2.840 | 2.280 |
| B2. Dons personnes physiques | 7321/2 | 23.855 | 34.111 | 10.013 |
| B3. Dons barreaux | 7324 | 125.228 | 98.153 | 110.217 |
| B4. Dons autres personnes morales | 7323 | 4.050 | 9.236 | 12.780 |
| B5. Subsides à l'emploi | 738 | 19.446 | 18.552 | |
| B6. Autres produits d'exploitation | 74 | 3.011 | 2.170 | 28.193 |
| II. Coût des ventes et prestations | 60/64 | -5.141.606 | -4.586.476 | -3.884.670 |
| A. Services et biens divers | 61 | -3.194.543 | -2.804.505 | -2.216.358 |
| B. Rémunérations, charges sociales et pensions | 62 | -1.843.556 | -1.716.287 | -1.562.424 |
| C. Amortissements | 630 | -2.863 | -3.553 | -1630 |
| D. Réductions de valeur | 631/4 | -7.876 | 0 | -5.586 |
| E. Provisions pour risques et charges | 635/7 | -92.045 | -62.131 | -95.537 |
| F. Autres charges d'exploitation | 640/8 | -721,86 | 0 | -3.134 |
| III. Bénéfice d'exploitation | 70/60 | -161.459 | 47.284 | 41.912 |
| IV. Produits financiers | 75 | 41.058 | 91.947 | 82.852 |
| V. Charges financières | 65 | -31.139 | -120.232 | -149.170 |
| VI. Bénéfice courant | 70/65 | -151.540 | 18.999 | -24.406 |
| VII. Produits exceptionnels | 76 | 31.524 | 10.010 | 52.848 |
| VIII. Charges exceptionnelles | 66 | -3.952 | -4.136 | -21.895 |
| IX. Bénéfice/perte de l'exercice | 70/66 | -123.968 | 24.874 | 6.547 |
| A. Bénéfice ou perte à affecter | 70/69 | | | |
| a. Bénéfice/perte de l'exercice à affecter | 70/68 | -123.968 | 24.874 | 6.547 |
| b. Bénéfice ou perte de l'exercice précédent | 790 | | | |
| B. Affectation aux capitaux propres | 691/2 | | | |
| C. Résultat à reporter | 793/693 | -76.167 | 47.801 | 22.928 |

Le résultat annuel de l'exercice est négatif de € 123.968.

Ce résultat annuel ajouté au résultat reporté des années précédentes et aux réserves permet à l'association de disposer de fonds propres pour un montant de € 381.014 à fin 2019.

Bilan (en EUR)

| BILAN | | 2019 | 2018 | 2017 |
|--------------------------------------------------------------|-------|------------------|------------------|------------------|
| ACTIF | | | | |
| Actifs immobilisés | 20/28 | 31.801 | 29.864 | 37.059 |
| Immobilisations incorporelles | 21 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 22/27 | 3.994 | 5.949 | 782 |
| A. Installations, machines et outillage | 23 | 3.817 | 5.726 | 535 |
| B. Mobilier et matériel roulant | 24 | 176 | 223 | 247 |
| Immobilisations financières | 28 | 27.808 | 23.915 | 36.277 |
| Actifs circulants | 29/58 | 3.748.998 | 3.163.555 | 2.604.748 |
| Créances à un an au plus | 40/41 | 417.193 | 113.492 | 145.537 |
| Valeurs disponibles | 54/58 | 3.303.640 | 3.032.337 | 2.454.817 |
| Comptes de régularisation | 490/1 | 28.165 | 17.726 | 4.394 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 3.780.799 | 3.193.419 | 2.641.807 |
| | | | | |
| PASSIF | | | | |
| Fonds social | 1 | 381.014 | 504.982 | 480.109 |
| Fonds affectés | 13 | 457.181 | 457.181 | 457.181 |
| Bénéfice reporté | 140 | | 47.801 | 22.928 |
| Perte reportée | 141 | -76.167 | 0 | 0 |
| Subsides en capital | 15 | | 0 | 0 |
| Provisions pour risques et charges | 16 | 901.205 | 839.844 | 780.044 |
| Dettes | | 2.439.118 | 1.844.039 | 1.375.287 |
| A. Dettes financières | 43 | 0 | 0 | 0 |
| B. Dettes commerciales | 44 | 127.370 | 110.953 | 92.041 |
| C. Dettes fiscales, salariales et sociales | 45 | 100.792 | 83.978 | 82.213 |
| C1. Impôts | 450/3 | 146 | 3.143 | 11.604 |
| C2. Rémunérations et charges sociales | 454/9 | 100.646 | 80.835 | 70.609 |
| D. Autres dettes | 47/48 | 2.210.956 | 1.649.108 | 1.201.033 |
| Dettes non productives d'intérêt (avance bailleurs de fonds) | 489 | 1.510.956 | 1.649.108 | 1.201.033 |
| Comptes de régularisation | 492/3 | 59.462 | 4.554 | 6.367 |
| TOTAL DU PASSIF | | 3.780.799 | 3.193.419 | 2.641.807 |

Les immobilisations financières à l'actif reprennent les garanties locatives qu'ASF a payé pour les bureaux que l'organisation loue à Bruxelles et dans ses pays d'intervention.

Les créances à un an au plus à l'actif reprennent principalement les montants payés à titre d'avance de trésorerie à des partenaires dans le cadre de l'implémentation conjointe de projet.

Les autres dettes au passif reprennent les montant de subsides versés par les bailleurs à l'organisation et qui n'ont pas encore été dépensés.

Provisions au bilan

Dans le but de mieux couvrir les risques liés aux exigences actuelles de cofinancement de projets, ASF a constitué au passif du bilan une provision de €762.466 . Ce montant couvre les risques liés au cofinancement de tous les engagements financiers d'ASF jusque fin 2021.

En plus de cette provision, ASF maintient au passif du bilan des provisions constituées pour risques juridiques (€ 115.341) et d'inéligibilité de dépenses dans le cadre de projets (€ 23.398).

Ratios financiers

Avec un ratio de liquidité de 1,50 (1,71 fin 2018) à fin 2019, l'organisation est en mesure de rembourser toutes ses dettes au moyen de ses actifs circulants ce qui démontre sa capacité à

tenir ses engagements financiers.

Ce ratio est moins élevé qu'à fin 2018 en raison du cash-flow négatif généré sur l'exercice 2019.

Avec un ratio de solvabilité de 10% (16% fin 2018), l'organisation voit son autonomie financière déjà peu élevée se réduire.